

La Clause Sociale – Plie du Dunkerquois

Objectifs de l'action :

Sécurisé juridiquement par le Code des Marchés Publics, la clause sociale facilite dans les territoires l'accès à l'entreprise de personnes issues de parcours d'insertion du PLIE.

Pour animer et gérer les clauses sociales, le territoire a besoin d'une personne ressource dont la mission principale est de faciliter la coordination de ce dispositif.

Elle est l'intermédiaire entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés (donneurs d'ordres, entreprises, organismes de l'IAE, organismes de formation, prescripteurs.).

Plus-values :

- **Développement de la clause dans les marchés publics du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).**
 - La Chargée de Projet a pour mission de :
 - Coordonner l'activité des Clauses sur le territoire avec le Responsable du Département Emploi ainsi que la Facilitatrice et la Conseillère Mesure Emploi Clause
 - Développer la Clause sur le territoire de la CUD et de la CCHF :
 - - Commencer un travail d'approfondissement et d'exploration sur les différents marchés de la Communauté Urbaine de Dunkerque et Communauté de Communes des Hauts de Flandre en tant que Maître d'œuvre
 - - Rencontrer l'ensemble des services de la CUD et de la CCHF pour les sensibiliser à l'intérêt de mettre de la Clause Emploi dans leurs marchés
- **Développement du partenariat entre les entreprises du territoire et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle**
 - La Facilitatrice a pour mission de :
 - Développer le partenariat et être le lien avec les entreprises, les publics et les structures accompagnatrice
 - D'aider au développement des marchés de clause spécifique permettant aux entreprises de l'ESS et des SIAE de pouvoir se positionner
- **Développement des situations de travail et montée en compétences des participants du PLIE**
 - La facilitatrice a pour mission de :
 - Aider dans le montage des appels d'offre des donneurs d'ordre
 - Chiffrer les heures de clause insertion à faire dans le marché

Ce projet bénéficie du soutien et du co-financement du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014 – 2020

- Anticiper les besoins des entreprises en travaillant sur la préparation et les besoins en formation des publics
- Capitaliser les heures de clause insertion faites par les entreprises et par les publics
- Rendre compte aux Donneurs d'ordre de la réalisation des Clauses par des bilans
- **Développement des parcours d'insertion dans ou par la Clause en lien avec les prescripteurs**
 - La conseillère Mesure Emploi Clause a pour mission de :
 - Faire le suivi dans l'emploi
 - Anticiper les fins de missions pour basculer sur des formations ou d'autres besoins dans les Clauses afin de favoriser la montée en compétence
 - Organiser avec la facilitatrice des rencontres et sensibilisation sur les métiers utiles dans le cadre des Clauses dans les quartiers
 - Faire un retour aux prescripteurs des situations des personnes en Clause

Contenu de l'action :

Il s'agit :

- d'assurer un partenariat de proximité avec les donneurs d'ordre publics et privés pour identifier les opérations susceptibles de créer des opportunités d'insertion professionnelle pour les participants du PLIE, et aider au montage puis au suivi de la clause insertion dans les marchés ciblés.

- D'assurer aussi un rôle d'accompagnement des entreprises de toutes tailles et tous secteurs dans la réalisation et le suivi des engagements d'insertion. Ceci se traduit notamment par :

- Un appui-conseil au recrutement pour l'accès aux mesures emploi / insertion : solutions de recrutement (embauche directe, sous-traitance, GEIQ ...), contrats accessibles (contrats aidés du secteur marchand et non marchand, mesures d'alternance ...)
- Une aide au repérage et au recrutement de demandeurs d'emploi issus de parcours du PLIE
- D'anticiper les besoins en compétences des entreprises attributaires des marchés. Cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'orienter les parcours d'insertion vers les possibilités d'emploi identifiées au regard des opérations récurrentes, ou des chantiers à venir.

De cette analyse, un travail est réalisé pour identifier par corps de métier les compétences disponibles dans les viviers de demandeurs d'emploi, et les manques à combler pour répondre de manière efficace et rapide aux recruteurs.

Des Actions de formation préalables aux phases de recrutement des entreprises peuvent ainsi être mises en œuvre pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi.

- Générer des offres sur les Marchés Publics et Privés pour favoriser les positionnements des participants du PLIE correspondant aux critères d'entrée en Clause.
 - La Facilitatrice travaille avec la Candidathèque pour mobiliser le participant sur des offres Marché Public (Niveau 1) en lien avec l'assistante Technique de gestion des offres Clauses.

Ce projet bénéficie du soutien et du co-financement du Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national
« Emploi et Inclusion » 2014 – 2020

- Elle propose aussi aux entreprises utilisatrice de la Clause des participants positionnés par le CIP d'antenne du PLIE, du Département et Pôle emploi et filtrés par la Candidathèque sur des offres Marché Public (Niveau 2).
- D'animer le partenariat local pour le bon déroulement et le développement de la clause sociale.
 - Elle coordonne le suivi dans l'emploi sur chantier dans le cadre des Clauses Sociale avec le Conseiller Mesure Emploi Clause.
- D'intégrer les données dans le Logiciel ABC Clause, relié à la base ABC VieSION ou Evolution.

Afin de pouvoir rendre compte de l'exécution de la clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre, mais aussi des entreprises et des prescripteurs, le facilitateur devra en outre intégrer toutes les données relatives aux entreprises, bénéficiaires, contrats de travail dans un logiciel de suivi des clauses intitulé ABC clause. Des connexions seront établies entre ABC clauses et VieSION Evolution qui retrace les parcours des participants du PLIE.

Cela nécessite :

- Une connaissance des marchés publics et des processus de clauses sociales
- Une connaissance des publics en difficultés d'insertion et des principes, méthodes de fonctionnement d'un PLIE
- Une capacité de mobilisation des partenaires locaux et connaissance de ces derniers